Publicité des actes administratifs

Vue attachée

Mots clés

Catégories

Toutes les catégories ▼

Appliquer

-

Arrêté n°69.2024

Feuilleter Téléchargement

La circulation des véhicules de toute nature et des cyclomoteurs sera interdite chemin du Prépoire, partie comprise entre l'entrée des services techniques et l'accès aux étangs de l'Emolière le 26 Mai 2024 de 7h15 à 14h00 dans le cadre de l'organisation de la fête de la nature

Arrêté Mardi 7 mai 2024 application/pdf 392.25 Ko

Publié le Mardi 7 mai 2024

Afficher/masquer la transcription

Transcription

La circulation des véhicules de toute nature et des cyclomoteurs sera interdite chemin du Prépoire, partie comprise entre l'entrée des services techniques et l'accès aux étangs de l'Emolière le 26 Mai 2024 de 7h15 à 14h00 dans le cadre de l'organisation de la fête de la nature

-

Arrêté n°68.2024

Feuilleter Téléchargement

Modification de l'arrêté permanent n°146/2023 relatif au règlement du marché hebdomadaire

Arrêté Mardi 7 mai 2024 application/pdf 266.9 Ko
Publié le Mardi 7 mai 2024

Afficher/masquer la transcription

Transcription

Modification de l'arrêté permanent n°146/2023 relatif au règlement du marché hebdomadaire

-

Arrêté n°70.2024

Feuilleter Téléchargement

La circulation et le stationnement des véhicules de touts genres seront interdits le 7 Juillet 2024 de 6 heures à 18h30 dans les rues Cyprien Quinet et Jean-Baptiste Delobel partie comprise entre la place Léon Blum et la rue Jean Lurçat dans le cadre de l'organisation du marché aux puces de l'UCAL

Arrêté Mardi 7 mai 2024 application/pdf 406.34 Ko
Publié le Mardi 7 mai 2024

Afficher/masquer la transcription

Transcription

La circulation et le stationnement des véhicules de touts genres seront interdits le 7 Juillet 2024 de 6 heures à 18h30 dans les rues Cyprien Quinet et Jean-Baptiste Delobel partie comprise entre la place Léon Blum et la rue Jean Lurçat dans le cadre de l'organisation du marché aux puces de l'UCAL

-

Arrêté n°71.2024

Feuilleter Téléchargement

Restrictions de circulation mises en place rue du cimetière pour les périodes suivantes : du 6 Mai 2024 au 31 Mai 2024 (pour la première partie) et du 1er Juillet 2024 au 26 Août 2024 (pour la deuxième partie) dans le cadre de travaux d'exhumation dans le cimetière de LIBERCOURT effectués par la Société CCE FRANCE

Arrêté Lundi 6 mai 2024 application/pdf 387.28 Ko
Publié le Mardi 7 mai 2024

Afficher/masquer la transcription

Transcription

Restrictions de circulation mises en place rue du cimetière pour les périodes suivantes : du 6 Mai 2024 au 31 Mai 2024 (pour la première partie) et du 1er Juillet 2024 au 26 Août 2024 (pour la deuxième partie) dans le cadre de travaux d'exhumation dans le cimetière de LIBERCOURT effectués par la Société CCE FRANCE

-

Arrêté n°67.2024

Feuilleter Téléchargement

La Société SOFLACOBAT est autorisée à installer deux grues sur le chantier de la résidence séniors rue André Pantigny pour la période du 26 Avril 2024 au 15 Avril 2025

Arrêté Vendredi 26 avril 2024 application/pdf 778.84 Ko
Publié le Vendredi 26 avril 2024

Afficher/masquer la transcription

Transcription

La Société SOFLACOBAT est autorisée à installer deux grues sur le chantier de la résidence séniors rue André Pantigny pour la période du 26 Avril 2024 au 15 Avril 2025

-

Arrêté n°66.2024

Feuilleter Téléchargement

Restrictions de circulation mises en place Cité des Ateliers pour la période du 29 Avril au 7 Juin 2024 dans le cadre de tamponnements de branchements effectués par la Société VEOLIA

Arrêté Vendredi 26 avril 2024 application/pdf 357.68 Ko
Publié le Vendredi 26 avril 2024

Afficher/masquer la transcription

Transcription

Restrictions de circulation mises en place Cité des Ateliers pour la période du 29 Avril au 7 Juin 2024 dans le cadre de tamponnements de branchements effectués par la Société VEOLIA

-

Arrêté n°64.2024

Feuilleter Téléchargement

La circulation et le stationnement des véhicules de tous genres seront interdits du 24 Mai 2024 à 20 heures au 26 Mai 2024 à 22 heures sur le parking haut et bas de la salle à la base de loisirs de l'Emolière et du local des pêcheurs dans le cadre de l'organisation de la fête de la nature

Arrêté Mardi 23 avril 2024 application/pdf 386.21 Ko
Publié le Mardi 23 avril 2024

Afficher/masquer la transcription

Transcription

La circulation et le stationnement des véhicules de tous genres seront interdits du 24 Mai 2024 à 20 heures au 26 Mai 2024 à 22 heures sur le parking haut et bas de la salle à la base de loisirs de l'Emolière et du local des pêcheurs dans le cadre de l'organisation de la fête de la nature

-

Décision n°45.2024

Feuilleter Téléchargement

Acceptation du don de la Société PINSON PAYSAGE à Fretin d'un montant de 200 € utilisé pour l'organisation de la manifestation Libercourt Plage 2024

Décision Mardi 23 avril 2024 application/pdf 238.15 Ko
Publié le Mardi 23 avril 2024
Afficher/masquer la transcription
Transcription

Acceptation du don de la Société PINSON PAYSAGE à Fretin d'un montant de 200 € utilisé pour l'organisation de la manifestation Libercourt Plage 2024

-

Arrêté n°65.2024

Feuilleter Téléchargement

Autorisation temporaire d'occupation du domaine public donnée à la SARL David ZAMPAGLIONE pour la pose d'une benne au n°4 rue du 19 Mars 192 pour la période du 25 Avril au 17 Mai 2024

Arrêté Mardi 23 avril 2024 application/pdf 243.82 Ko
Publié le Mardi 23 avril 2024
Afficher/masquer la transcription
Transcription

Autorisation temporaire d'occupation du domaine public donnée à la SARL David ZAMPAGLIONE pour la pose d'une benne au n°4 rue du 19 Mars 192 pour la période du 25 Avril au 17 Mai 2024

-

Décision n°44.2024

Feuilleter Téléchargement

Mise à disposition de l’association Libercourt Solidarité, le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 105 Boulevard Faidherbe à Libercourt, repris au cadastre sous les références Section AT n°501, dans le cadre de la mise en place d’une convention de coordination de l’aide alimentaire à LIBERCOURT.

Décision Vendredi 19 avril 2024 application/pdf 406 Ko
Publié le Vendredi 19 avril 2024

Afficher/masquer la transcription

Transcription

Mise à disposition de l’association Libercourt Solidarité, le rez-de-chaussée du bâtiment situé au 105 Boulevard Faidherbe à Libercourt, repris au cadastre sous les références Section AT n°501, dans le cadre de la mise en place d’une convention de coordination de l’aide alimentaire à LIBERCOURT.

Pagination

- Page 1
- Page suivante ››